

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/03/2014**

L'an deux mille quatorze,

Le dix-huit mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents, Mme GUERIN Denise, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, M. ANGO Jacques-Vianney, M. JEANNOT Christophe

Absents :

Absent excusé : M. EL KHIDER Mustapha, Mme BLOT Laura,

Pouvoirs : M. RINALDI Serge à M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme SAINT-PIERRE Valérie

OBJET : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2014
N°14 35

Considérant la pression fiscale de la commune, comparée aux communes de même strate démographique,

Considérant le besoin de ressources fiscales pour l'équilibre du budget primitif de la commune pour l'année 2014

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE que les taux d'imposition applicables en 2014 s'établiront comme suit :

	Taux de référence 2013	Taux votés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit correspondant
Taxe d'habitation	22,43	22,43	1 198 000	268 711
Taxe foncière (bâti)	13,96	13,96	1 080 000	150 768
Taxe foncière (non bâti)	19,61	19,61	41 800	8 196
CFE	13,66	13,66	368 900	50 391
Produit fiscal attendu				478 066

ADOpte à l'unanimité des membres présents,

Fait à PARGNY SUR SAULX
Le Maire
Denise GUERIN